SCHÉMA PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Préambule

Ce document vise à présenter le schéma pluriannuel de mise en accessibilité établi par la société GALEC (ci-après la "Société E. Leclerc "), éditeur du site https://rgaa.games.lwb.fr/, conformément aux dispositions de l'article 47 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Dans le cadre de cette stratégie, le présent schéma pluriannuel expose les mesures adoptées par la Société E. Leclerc pour la période triannuelle concernée.

1. Notre politique d'accessibilité numérique et l'organisation en découlant

1. La démarche

La démarche de la Société E. Leclerc est de veiller à ce que chacun dispose librement des mêmes accès aux services numériques. A cet effet, notre stratégie numérique globale au niveau de l'enseigne E.Leclerc mais également au niveau de la société la Société E. Leclerc, intègre une démarche en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap tant dans le cadre d'une mise à jour que des projets de développement et créations de sites internet et applications dans ce domaine. Cette tâche est pilotée par la Direction avec notamment la mise en place de l'organisation suivante :

- désignation d'un Référent Accessibilité Numérique qui sera nommé officiellement ;
- mise en place de réunions de suivi faisant intervenir les collaborateurs des différentes Directions concernées, se réunissant régulièrement pour mettre en œuvre les obligations d'accessibilité ;

Cette organisation pourra être adaptée en fonction des besoins nouveaux qui seraient identifiés.

2. Modalités de contrôle

L'accessibilité des services de communication au public en ligne est contrôlée lors de leur mise en place puis progressivement lors de la mise en conformité.

3. Modalités de traitement des demandes des usagers

A l'occasion de ses travaux de mise en conformité du site, la Société E. Leclerc met en place une fonctionnalité permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler les difficultés rencontrées ou axes d'amélioration identifiés. D'ores et déjà, les utilisateurs concernés peuvent envoyer leur signalement à l'adresse suivante : contact.accessibilite.mailsdeservice@galec.leclerc. Une procédure de suivi globale devra être étudiée.

2. Notre équipe affectée à l'accessibilité numérique

Le Référent Accessibilité Numérique est rattaché à la Direction. Sa fonction est référent Accessibilité Numérique.

L'équipe en charge des sujets relatifs à l'accessibilité numérique est notamment composée des intervenants suivants, rattachés aux différentes Directions de la Société E.Leclerc : référent

accessibilité en responsabilité du site ou de l'application, service informatique rattaché à la Direction support et organisation en charge du développement du site ou de l'application, société de service spécialisée dans le domaine d'expertise de l'accessibilité numérique.

Les missions du Référent Accessibilité Numérique sont :

- Définition et mise en œuvre de la politique d'accessibilité
- Veille réglementaire et technique
- Audit et évaluation
- Accompagnement des équipes
- Reporting et suivi
- Relation avec les parties prenantes

Le rôle transverse du Référent lui permet d'intervenir auprès de toutes les Directions afin de s'assurer de la mise en œuvre de l'accessibilité numérique au sein de la Société E.Leclerc. Notamment, il sensibilise les collaborateurs, s'assure de la prise en compte des enjeux liés à l'accessibilité dans les projets de la Société E.Leclerc, pilote les actions mises en œuvre et en assure le suivi.

Les évolutions éventuellement nécessaires quant aux missions et aux ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique seront décidées sur la base d'une évaluation constante des avancées obtenues dans ce domaine.

Une attention particulière va être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique de nos salariés intervenant sur les services numériques, dans les procédures de recrutement et lors de la création des fiches de postes.

3 – Formation et sensibilisation

La Société E.Leclerc veille à ce que ses salariés et plus généralement ses intervenants (prestataires, sous-traitants, etc) soient informés de la nécessité d'intégrer l'accessibilité numérique comme une finalité à atteindre dans les projets de développement ou de mise à jour de ses outils numériques.

A cet effet des formations à l'attention de nos salariés, impulsés par la Direction de l'entreprise et dispensées sous forme de module de E-learning et formation ad hoc par des entreprises spécialisées en la matière si nécessaire, sont mises en place, détaillant le cadre juridique et les obligations légales s'imposant, et identifiant les actions à mener au regard de la spécificité du domaine d'activité de chaque salarié et intervenant. Par ailleurs des échanges ont lieu avec nos intervenants et prestataires du domaine numérique, en vue d'attirer leur attention sur le caractère majeur du sujet de l'accessibilité numérique.

4 – Nos ressources externes

La Société E.Leclerc fait appel à des prestataires externes pour :

- la formation de ses salariés,
- la réalisation de prestations de conseil,
- la réalisation de services d'audit, de développement et de mise en conformité, des sites et applications de la Société E.Leclerc,

Ces prestataires externes comme "Ethic First", "Access42", et "Ipedis" sont retenus en considération de leur spécialisation et de leur domaine d'expertise.

5 – Nouveaux projets

Désormais, chaque nouveau projet prend en compte l'accessibilité numérique, notamment par la sensibilisation des collaborateurs à se conformer aux normes d'accessibilité, et la contractualisation d'un engagement des prestataires sur le sujet.

6 – La contractualisation de nos exigences

Les nouveaux prestataires dont les services ont un impact sur l'accessibilité numérique des services de communication en ligne sont informés de l'exigence de conformité aux normes et une disposition contractuelle est insérée dans les accords. Un travail de sensibilisation à ce process des équipes référençant nos prestataires et négociant nos contrats dans le domaine du numérique, est en cours.

7 – Evaluations et mesures correctives

Dans le cadre de tests usagers, nos intervenants sont sensibilisés à la démarche de la société E.Leclerc d'intégrer un panel comprenant des personnes en situation de handicap lorsque cela s'avère pertinent au regard de la nature de l'outil objet du test. Ces tests visent à identifier les éventuelles pistes d'amélioration à mettre en œuvre.

Les sites et applications de la Société E.Leclerc disponibles à date ont fait l'objet d'une évaluation ou font l'objet d'une évaluation d'accessibilité en cours. Des audits seront poursuivis sur les années à venir sur les développements d'évolutions de ces services ainsi que sur tout projet de nouveau site ou application.

En fonction des évaluations de conformité, une priorisation sera établie en tenant compte de la fréquentation du site ou de l'application concernée, ainsi que de la faisabilité de la mise en conformité. Les actions correctives planifiées doivent être intégrées aux plans annuels.

8 – Bilan des plans d'actions annuels

Le premier plan d'action annuel est actuellement en cours.

Il sera évalué à son échéance et son bilan sera publié.

9 – Durée du schéma pluriannuel

Le présent schéma est mis en place pour une durée de 3 ans courant à compter de la date à laquelle il a été établi.

Date de mise à jour du document : 01/06/2025

10 – Plan annuel 2025

1. <u>Notes préalables pour la lecture du tableau d'actions</u>

La colonne « Type » vient informer sur l'objet de l'action. Exemple de données attendues dans la colonne « Type » :

- Schéma pluriannuel (l'action va concerner le document « schéma pluriannuel »)
- Plan annuel (l'action va concerner le document « plan annuel », sa création, sa mise à jour)
- Audits (l'action va concerner la tenue d'audit)
- Organisation (l'action va concerner un élément de l'organisation de l'entité, par exemple la définition des procédures de marché)

- Conduite de projet (l'action va concerner la prise en compte opérationnelle de la démarche d'accessibilité)

La colonne « Action » vient informer succinctement, sur la nature de l'action. Exemple de données attendue dans la colonne « actions » :

- Mise en place
- Recensement
- Evaluation rapide
- MAJ de procédure
- Mise à jour

La colonne « Détails » vient donner des précisions sur l'action (par exemple le périmètre concerné)

La colonne « Mise en œuvre » indique alors la date ou la période de réalisation effective si réalisée, ou prévisionnelle.

La colonne « Réalisé » reçoit la mention « réalisé » lorsque l'action a été menée à terme.

2. Opérations

Type	Action	Détails	Mise en œuvre	Réalisé
Schéma pluriannuel	Mise en place	Version initiale	Juin 2025	Réalisé
Plan annuel 2025	Mise en place	Version initiale	Janvier 2025	Réalisé
Organisation	Mise en place	Etude des besoins	Janvier 2025	Réalisé
Conduite de projet	Mise en place	Rédaction et mise à disposition de spécifications accessibilité à destination des concepteurs et développeurs d'applications, sites Internet et jeux	Janvier 2025	Réalisé
Organisation	Mise en place	Planification des développements et mises à jour logiciel	Janvier 2025	Réalisé
Production	Développement	Réalisation d'un modèle de jeu 100% accessible	Juin 2025	Réalisé
Audit	Audit	Audit des modèles de jeu	Juin 2025	Réalisé
Production	Développement	Mise à niveau de l'ensemble	2e semestre 2025	Non réalisé

		des modèles de jeu		
Production	Développement	Mise à niveau de la solution Ediswipe	Juin 2025	Non réalisé
Production	Développement	Mise à jour bi-annuel du code des solutions	2e semestre 2025	Non réalisé
Conduite de projet	Mise à jour	Mise à jour des spécifications d'accessibilité à destination des équipes de développement	2e semestre 2025	Non réalisé
Conduit de projet	Mise à jour	Intégration des contraintes d'accessibilité dans les développements de la roadmap	2e semestre 2025	Non réalisé

11 - Déclaration d'accessibilité

Lorweb s'engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses progiciels accessibles (et ses applications mobiles et mobilier urbain numérique) conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à https://rgaa.games.lwb.fr/.

État de conformité

E.Leclerc - Jeu https://rgaa.games.lwb.fr/ est totalement conforme avec le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé par Lorweb révèle que 100% des critères du RGAA version 4 sont respectés.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 7 mars 2025. Elle a été mise à jour le 7 mars 2025.

Technologies utilisées pour la réalisation de l'audit

- HTML
- CSS
- Javascript

Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA, avec les versions suivantes :

Outils pour évaluer l'accessibilité

- Web Developer Toolbar
- WCAG Contrast checker
- Inspecteur de composants
- Validateur HTML du W3C

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Accueil https://rgaa.games.lwb.fr/
- Mentions légales https://rgaa.games.lwb.fr/page/mentions-legales
- Règlement https://rgaa.games.lwb.fr/page/reglement
- Plan du site https://rgaa.games.lwb.fr/page/plan-du-site
- Authentification https://rgaa.games.lwb.fr/login
- Profil https://rgaa.games.lwb.fr/player/edit
- Tableau de bord https://rgaa.games.lwb.fr/game/dashboard
- Jeu https://rgaa.games.lwb.fr/game/
- Inscription https://rgaa.games.lwb.fr/register

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de E.Leclerc - Jeu pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Contacter Lorweb : hello@lorweb.com

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au Défenseur des droits nouvelle fenêtre
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région nouvelle fenêtre
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) à :

Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07